

Édition du 1^{er} janvier 2013

DIRECTIVES ET TARIFS

RAMASSAGE ET TRAITEMENT DES HUILES USÉES



CONDITIONS TECHNIQUES

GÉNÉRALITÉS

Le ramassage des huiles usées est régi par l'Ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD) du 22 juin 2005.

Le service d'assainissement organise la collecte et le traitement des huiles usées conditionnées en:

- vrac
- fûts de 200 litres
- bidons

PRODUITS ACCEPTÉS

Sont acceptés les produits suivants répondant à la classification selon l'OMoD:

- 13 01 10** Huiles hydrauliques non chlorées à base minérale
- 13 02 08** Autres huiles de moteur, boîte de vitesses et de lubrification (y compris les mélanges d'huiles minérales)
- 13 03 07** Huiles isolantes et huiles caloporteuses non chlorées à base minérale
- 13 07 03** Autres combustibles, y compris mélanges
- 16 01 07** Filtres à huile
- 16 01 13** Liquide de frein
- 20 01 25** Huiles et matières grasses alimentaires, à l'exception de celles qui proviennent des postes de collecte publics
- 20 01 26** Huiles et matières grasses autres que celles visées à la rubrique 20 01 25.

Pour d'autres produits, prière de nous contacter au **021 315 79 79**.

ANALYSE

Chaque produit pris en charge est analysé afin de vérifier sa correspondance avec la classification selon l'OMoD.

Si le produit ne correspond pas à celui déclaré par le client, les frais d'analyse (forfait de FR. 150.–HT) seront facturés, ainsi que le coût de traitement correspondant au produit analysé.

DOCUMENT DE SUIVI OMoD

Le service d'assainissement établit, contre paiement, les documents de suivi selon l'OMoD.

Lors de la prise en charge, une étiquette jaune «Déchets Spéciaux» sera collée permettant l'identification du fût ainsi que son contenu. (cf. document ci-dessous).

Chaque produit remis au Centre Intercommunal de Logistique doit obligatoirement être muni d'un document de suivi selon l'OMoD, sauf pour le numéro **20 01 25**.

En l'absence de document de suivi, les frais d'établissement de ce dernier seront facturés (forfait de FR. 23.15 HT) au client.

Les documents de suivi peuvent être commandés auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, 3007 Berne, 031 325 50 50, ou par voie informatique sous www.bundespublikationen.admin.ch/fr/recherche-darticles.html.

direction des travaux
service d'assainissement

Centre Intercommunal de Logistique - CP 299 - 1000 lausanne 16 - 021 315 79 79

13 01 10 Huiles hydrauliques

13 02 08 Mélanges d'huiles minérales

13 03 07 Huiles isolantes non chlorées

13 07 03 Autres combustibles, y compris mélanges

Déchets Spéciaux Fût No _____
Sonderabfälle - Rifiuti speciali

Begleitschein / Document de suivi / Bolleta di scorta Nr./N° _____

PRISE EN CHARGE DES PRODUITS

Les produits sont pris en charge:

- Chez le client, à sa demande selon date et heure convenues par appel au **021 315 79 79**, pour les huiles minérales en fût ou en vrac, les huiles végétales en fût ou en bidon, les filtres à huile et les liquides de frein. Les fûts doivent être remplis aux $\frac{3}{4}$.

- Au Centre Intercommunal de Logistique:
Chemin de l'Usine-à-Gaz 20
1020 Renens
Du lundi au vendredi:
de 8h à 11h45 et
de 13h à 16h30.

Les coûts de prise en charge à domicile sont pré-cisés sous la section «Tarifs» de ce document.

MODE DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue par bulletin de versement joint à une facture trimestrielle.

TARIFS

HUILES SELON L'OMoD

	QUANTITÉ	ÉLIMINATION	RAMASSAGE	TRAITEMENT
		RAMASSAGE ET TRAITEMENT		
HUILES MINÉRALES (1) 13 01 10, 13 02 08, 13 03 07	FÛT 200 L.	35.– FR.	20.70 FR.	14.30 FR. (3)
HUILES MINÉRALES 13 02 08	L. EN VRAC	0.20 FR.	■	■
HUILES VÉGÉTALES 20 01 25	FÛT 200 L.	35.– FR. (2)	20.70 FR.	GRATUIT (3)
LIQUIDE DE FREIN (1) 16 01 13	FÛT 200 L.	80.– FR.	20.– FR.	60.– FR. (3)
FILTRES À HUILE	KILO	1.10 FR.	■	1.– FR. (3)

FR. = FRANC SUISSE

L. = LITRE

(1) Y COMPRIS LA FOURNITURE DES ÉTIQUETTES.

(2) HUILES VÉGÉTALES EN FÛT OU EN BIDON PRISE EN CHARGE ET TRAITEMENT GRATUIT SI LES HUILES SONT COLLECTÉES SIMULTANÉMENT AVEC LES DÉCHETS HUMIDES ET RAPIDEMENT FERMENTESCIBLES (LAVURES).

(3) FRANCO, DÉCHARGÉ AU CENTRE INTERCOMMUNAL DE LOGISTIQUE, CHEMIN DE L'USINE-A-GAZ 20, 1020 RENENS.

PRESTATIONS

	QUANTITÉ	PRIX
FORFAIT POUR POMPAGE DE FÛT	FORFAIT	10.– FR.
ÉTABLISSEMENT DU DOCUMENT DE SUIVI	FORFAIT	23.15 FR.
AUTOCOLLANT (HUILES)	PIÈCE	2.– FR.

POUR TOUTE QUESTION OU DEMANDE DE PRESTATION:

ASSAINISSEMENT@LAUSANNE.CH - 021 315 79 79

WWW.LAUSANNE.CH/ASSAINISSEMENT

